



### FICHE INFORMATIVE

# Mobiliser son quartier face aux fortes pluies

Au-delà des mesures individuelles que les propriétaires peuvent mettre en œuvre pour protéger leurs bâtiments, il est aussi possible d'agir collectivement pour rendre les quartiers plus résilients.

En agissant ensemble, la communauté peut :

- réduire l'impact des inondations
- mieux protéger les biens des citoyennes et citoyens
- soutenir les personnes les plus vulnérables lors d'événements extrêmes

Voici quelques pistes d'actions concrètes que les communautés peuvent entreprendre en se mobilisant collectivement.

# 1. Construire des solidarités de quartier

Pour mieux faire face à de possibles inondations, il est possible d'unir son voisinage afin de s'épauler. Cela peut prendre la forme d'un réseau d'entraide en cas de crise ou d'actions coordonnées pour des achats et démarches groupés.

## RÉSEAU D'ENTRAIDE EN CAS DE CRISE

- identifier à l'avance les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, familles sans voiture) qui pourraient avoir besoin d'aide en cas d'inondation
- établir un protocole simple : qui contacte qui, qui peut héberger temporairement, qui dispose d'un équipement utile (pompe, aspirateur à eau, etc.)
- créer une liste de contacts d'urgence partagée avec son voisinage

## ACHATS ET DÉMARCHES GROUPÉS

- négocier collectivement avec une ou un entrepreneur pour l'installation de clapets antiretour sur plusieurs maisons à la fois
- déposer une demande groupée de subvention auprès d'une instance municipale
- partager certains équipements (pompes de puisard de secours, sacs de sable, etc.) entre plusieurs ménages

# 2. Sensibiliser et informer sa communauté

La gestion de l'eau est un sujet complexe, et savoir comment agir l'est tout autant ! Plusieurs actions simples peuvent aider à mieux s'y préparer :

- organiser une soirée d'information avec son voisinage
- inviter une personne experte (ingénierie municipale, représentation d'arrondissement, organisme comme ÉcoHabitation, Architecture Sans Frontières Québec ou autres organisations spécialisées)
- distribuer des dépliants ou guides pratiques (comme cette fiche ou les liens qu'elle contient) dans le quartier, notamment lors de l'arrivée de nouvelles personnes
- publier des messages sur les réseaux sociaux de voisinage (Nextdoor, groupes Facebook de quartier)

Les informations partagées peuvent notamment porter sur :

- les bons réflexes avant, pendant et après une forte pluie
- des informations vulgarisées sur la gestion de l'eau pluviale et les changements climatiques
- les gestes pour rendre sa maison ou son quartier plus résilient
- les subventions disponibles

### 3. Documenter, signaler et interpeller

Le plaidoyer citoyen peut être une façon intéressante de partager aux personnes élues les besoins de la population. Les citoyennes et citoyens, en tant qu'expertes et experts de leur milieu de vie, sont souvent les premiers à observer les problèmes récurrents. Il est aussi possible de demander davantage d'infrastructures vertes dans son quartier, comme des parcs-éponges ou de saillies de trottoir drainantes.

De façon collective, il est possible de documenter les situations problématiques et de les signaler aux instances municipales, ou encore d'interpeller directement les personnes élues.

#### DOCUMENTER ET SIGNALER COLLECTIVEMENT

- photographier et recenser les problèmes d'infrastructure : bouches d'égout obstruées, puisards débordants, secteurs inondés à répétition
- signaler les situations problématiques ou déposer des demandes groupées aux services municipaux<sup>1</sup>
- constituer un dossier de preuves (photos datées, témoignages, historique des événements) pour appuyer des demandes de travaux

#### INTERPELLER LES PERSONNES ÉLUES

- demander une rencontre avec la personne conseillère municipale pour présenter les enjeux du secteur
- participer aux séances du conseil d'arrondissement et prendre la parole lors des périodes de questions
- déposer une pétition ou une résolution citoyenne

Il est également possible de participer aux consultations publiques lorsqu'elles sont organisées. Celles-ci peuvent porter sur le redéveloppement de secteurs, des politiques d'aménagement ou des stratégies liées à la gestion de l'eau et à l'adaptation climatique. Un groupe organisé peut y présenter un mémoire ou une position commune, ce qui peut avoir un réel poids dans les décisions.

---

1. Dans plusieurs grandes villes du Québec, comme Montréal, Québec, Laval et Gatineau, il est possible de composer le 311 pour faire ce genre de requête.

## 4. Agir ensemble sur le cadre bâti et les espaces partagés

Une grande partie du ruissellement provient des surfaces imperméables comme les stationnements, les ruelles asphaltées ou les entrées de cour.

Même si une seule action de verdissement ne suffit pas à régler le problème, l'accumulation d'interventions à différentes échelles peut faire une réelle différence.

Il est possible de déminéraliser et verdier des espaces collectifs ou encore d'installer des infrastructures partagées.

### DÉMINÉRALISER ET VERDIR LES ESPACES COLLECTIFS

- lancer un projet de ruelle verte
- coordonner la plantation d'arbres et d'arbustes
- proposer à des voisines et voisins propriétaires de remplacer l'asphalte par des surfaces perméables



Crédit : JLaurence Gervais - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

### INSTALLER DES INFRASTRUCTURES PARTAGÉES

- aménager un jardin de pluie collectif dans un espace commun ou une cour partagée (sur un même lot)
- installer des barils récupérateurs d'eau de pluie coordonnés entre plusieurs propriétés pour réduire simultanément le volume d'eau dirigé vers les égouts



Crédit : Quilia sur Unsplash

## 5. S'allier à des acteurs existants

Certains projets plus complexes, comme la création d'un bassin de biorétention, nécessitent de plus grands investissements. Il peut alors être utile de s'associer à des acteurs déjà présents dans le milieu.

Plusieurs organismes environnementaux peuvent accompagner les démarches, soutenir la planification ou aider à trouver du financement. Par exemple :

- les conseils régionaux de l'environnement
- les organismes de bassin versant
- les éco-quartiers
- les tables de quartier
- les corporations de développement communautaire (CDC)
- les comités de citoyens déjà actifs dans le secteur, pour éviter de dupliquer les efforts

**Montréal** 

*Cette fiche informative sur la gestion des eaux pluviales est réalisée avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre du programme de contributions financières pour la transition écologique.*